

---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du mardi 3 octobre 2023

Avis de motion: CA23 12231

---

**Donner un avis de motion du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) », afin de retirer une disposition relative à la distance de plantation entre deux arbres**

Considérant que l'arrondissement souhaite favoriser la plantation d'arbres;

Considérant que la distance de plantation à prévoir entre les arbres peut varier selon l'essence;

Considérant qu'après l'analyse de la réglementation en cette matière dans divers arrondissements et villes, aucun de ceux-ci ne fixait une distance minimale de plantation entre deux arbres;

Le conseiller de Ville, Madame Andrée Hénault donne un avis de motion de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) », afin de retirer une disposition relative à la distance de plantation entre deux arbres.

40.11 1237077021

Nataliya HOROKHOVSKA

---

Secrétaire de l'arrondissement

Signée électroniquement le 4 octobre 2023

---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du mardi 3 octobre 2023

Résolution: CA23 12232

---

**Adopter le premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) », afin de retirer une disposition relative à la distance de plantation entre deux arbres**

Considérant que l'arrondissement souhaite favoriser la plantation d'arbres;

Considérant que la distance de plantation à prévoir entre les arbres peut varier selon l'essence;

Considérant qu'après l'analyse de la réglementation en cette matière dans divers arrondissements et villes, aucun de ceux-ci ne fixait une distance minimale de plantation entre deux arbres;

Il est proposé par Marie-Josée Dubé

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) », afin de retirer une disposition relative à la distance de plantation entre deux arbres.

De mandater la secrétaire d'arrondissement de tenir une assemblée publique de consultation.

Ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

**ADOPTÉE**

40.12 1237077021

Nataliya HOROKHOVSKA

---

Secrétaire de l'arrondissement

Signée électroniquement le 4 octobre 2023